



MIDI-
PYRÉNÉES

Infosc@dresMP

N° 36 du mars/avril 2019
*Journal électronique à destination de tous les
personnels de direction et d'encadrement*



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées

Contact

Tel 06 08 90 92 82 – 06 17 13 64 38 Fax 05 61 43 65 50

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
toulouse@sgen.cfdt.fr



De la connivence à la collusion

Il est évident que notre organisation et notre mode de fonctionnement au sein de l'éducation nationale, et plus particulièrement pour notre académie, ne peut se comprendre que si nous estimons que la méritocratie existe et qu'elle laisse place à notre liberté.

Concernant les Personnels de Direction, cette reconnaissance se traduira, bien évidemment, soit par une promotion, soit par une mutation choisie. Elle créera en soi, soit un sentiment de plénitude, soit un ressenti amer.

En effet, j'observe depuis quelques années maintenant les évolutions ou les déceptions que portent certains de mes collègues. Leur incompréhension est souvent manifeste. Certain.e.s se réfugient dans la prise d'une carte syndicale qui sera, ils.elles le pensent, le sésame pour atteindre « leur » Graal. Pour cela, certain.e.s syndicalistes joueront sur une forme de connivence qui peut se comprendre.

Cependant, dans notre métier, nous sommes souvent seuls et nos prises de décision se font souvent en collaboration étroite avec notre conscience, même si nous prenons conseil auprès de nos collaborateurs. Nous avons souvent une certaine réticence à nous appuyer sur nos supérieurs car nous ne connaissons pas le fond de leur pensée et toute demande peut être aussi interprétée comme une faiblesse. Nous souhaitons paraître déterminé.e.s et assuré.e.s de nos décisions car notre devenir professionnel en dépend.

Ce que je constate clairement est un positionnement bien souvent qui est plus lié à une stratégie qu'à une nécessaire collaboration signe de confiance partagée, comme si nous ne nous donnions pas le droit à l'erreur et à ses conséquences. Ce leurre nous entraîne vers une relation biaisée avec notre hiérarchie qui façonne nos inters relations. Cela a engendré de la suspicion et parfois de la crainte d'être jugé.e.

Cela a surtout permis le développement d'une collusion entre certaines personnes décisionnaires qui en ont profité pour alimenter ces doutes et ses rejets à des fins personnelles. La transparence ne va pas de soi et la dégradation de l'action syndicale provient de ces pratiques indignes du service public. Nous constatons une forme d'inertie, de démotivation et en conséquence l'installation d'un clientélisme.

Cependant, inspirons des écrits de SPINOSA : « **ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester, mais comprendre** ».

Je vous propose de méditer cette citation et d'avancer en toute légitimité et clarté pour favoriser de nouveau, dans cette académie, une gestion juste et libérale, dans le sens éthique du terme, de notre corps des Personnels de Direction. Nos conditions de travail y gagneraient en lisibilité et efficacité. Nous devons avoir le sentiment d'être toutes et tous traité.e.s de manière équitable et sincère, sans collusion.

C'est dans ce contexte que le Sgen-CFDT a proposé en CTA la saisine du CHSCT concernant les conditions de travail des personnels de direction. Lors du dernier CTA, en présence de Mme la Rectrice, cette demande a été proposée au vote. Une organisation syndicale, l'Unsa, s'est abstenue. Le vote pour étant tout de même majoritaire, le CHSCTA est saisi pour avis et expertise sur les conditions de travail des personnels de direction. A suivre...

Pour toute question relative au CTA, mail à toulouse@sgen.cfdt.fr

Projet de loi Fonction Publique

Réforme de la fonction publique : notre statut en danger

Modalité et contrôle du Recrutement des « nouveaux cadres » de la fonction publique

Le secrétaire d'état à la fonction publique Olivier DUSSOPT, vient de présenter le nouveau projet de la réforme de la fonction publique. La surprise provient, concernant les personnels de direction, de la possibilité donnée à Mme la rectrice, de recruter ou de donner accès à des fonctions de direction à des agents contractuels ayant une expérience dans le privé. Le gouvernement évoque la possibilité d'un « enrichissement mutuel ».

Il y a, là, le déni de notre spécificité. Nous sommes issus de plusieurs corps de la fonction publique et en très grande majorité de l'éducation nationale. Nos parcours nous ont permis de nous forger une très bonne connaissance des principes relatifs à la formation des jeunes. Nos particularismes suivant nos antériorités nous permettent d'être en prise directe avec le monde de l'éducation. Notre cheminement du statut d'adjoint à chef d'établissement est un élément central de nos évolutions. A travers se parcours initiatique, nous acquérons les compétences nécessaires et suffisantes pour assurer nos missions au quotidien. Les échanges fructueux entre pairs sont aussi des leviers de notre montée en compétence.

Enfin, la suppression de l'avis préalable la CAPA (commission paritaire) remplacé par une procédure de recours va empêcher les syndicats de contrôler l'action des Recteurs notamment lors du recrutement ou de la promotion bien rapide de cadres plus compatibles « avec le néo-libéralisme » que compétents. Cela correspond sûrement au besoin énoncé par nos ministres de supprimer 50 000 fonctionnaires dans la fonction publique.

Pour suivre l'actualité sur le projet de loi Fonction Publique : <https://uffa.cfdt.fr>



FONCTIONS PUBLIQUES *Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*

➤ **Projet de loi Fonction publique : trop peu d'avancées, la CFDT vote contre !**

Le conseil commun de la Fonction publique (CCFP) réuni le vendredi 15 mars a examiné l'avant-projet de loi sur la transformation de la Fonction publique ainsi que les quelque cent amendements déposés par la CFDT. Après quatorze heures de débats, malgré quelques avancées, la CFDT a voté contre le texte. [Lire la suite](#)

➤ **LA NOUVELLE INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE À L'ÉTAT**

L'indemnité de départ volontaire (IDV) pour les agents de l'État a été créée en 2008 mais vient d'être modifiée par un décret du 26 février 2019. Elle ne peut être versée qu'aux agents dont le poste fait l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une opération de réorganisation du service et uniquement sur sa demande. L'agent doit être à plus de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite au lieu de cinq auparavant. [Lire la suite](#)

➤ **FPI n° 32 du 7 mars 2019**

Les actus - à découvrir - la préfon : [Lire](#)

➤ **POUVOIR D'ACHAT : JE SIGNE LA PÉTITION**

Huit organisations syndicales de la Fonction publique lancent une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es. [Accéder à l'article](#)



INFOS CONF' : Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu



19 organisations environnementales, de solidarité et d'éducation, mutuelles et syndicats, dont la CFTD, défendent un **pacte écologique & social**.

Le texte est accessible sur le site : <https://www.cfdt.fr/>

Même site pour suivre l'actualité sur ce dossier



Ctrl+Clic sur les liens en bleu pour accéder aux articles.



Revue Cadres n°479 : Travailler avec l'intelligence artificielle

"*Quel travail humain demain ? Quel humain dans le travail ?*" : le numéro 479 de *Cadres* porte son regard sur l'exigence d'une "intelligence artificielle inclusive".

Bon à savoir : Vie privée : Facebook, espace public ou privé ?

Dès lors qu'il n'y a pas été autorisé, un employeur ne peut pas accéder aux informations extraites du compte Facebook d'un salarié, quand bien même elles ont été obtenues grâce au téléphone portable professionnel de l'un de ses collègues. En considérant qu'il s'agit là d'une atteinte disproportionnée et déloyale à la vie privée du salarié, la chambre sociale de la Cour de cassation se positionne pour la première fois sur le caractère privé ou public de l'espace Facebook. Cass.soc.20.12.17, n°16-19609.

Contacts utiles

- Equipe de coordination académique :

Académique : Didier CILIBERTI, 06.05.05.06.15, didier.ciliberti@ac-toulouse.fr - David CHAMINADE david.chaminade@ac-toulouse.fr - Isabelle Le Gall, isabelle.le-gall@ac-toulouse.fr - Jean Paul PETIOT, petiot.jeanpaul@gmail.com – Lionel GASC, lionel.gasc@ac-toulouse.fr - Annette SIMONOT, annette.simonot@ac-toulouse.fr - Florence JOUAS, florence.jouas@ac-toulouse.fr - Nicolas MIALON, nicolas.mialon@ac-toulouse.fr - Nathalie BOUVIER, nathalie.bouvier@ac-toulouse.fr

- Siège académique : Sgen-CFDT Midi – Pyrénées – 3 Chemin du Pigeonnier de la Cépière – Bât C – 3^{ème} étage – 31 100 Toulouse – toulouse@sgen.cfdt.fr

- Suivi de votre carrière : Toute l'année, nos élus nationaux sont à votre disposition notamment concernant vos mutations et pour toute question relative à votre carrière, pour les contacter, <http://eden.sgenplus.cfdt.fr/> N'oubliez pas de remplir votre fiche Sgen + et d'envoyer le double à votre correspondant académique : toulouse@sgen.cfdt.fr.

- *Concernant les résultats des mutations vous pouvez consulter le site SGEN+ pour les adhérents.*

- Votre représentant Sgen-CFDT en Groupe Blanchet Académique :

David Chaminade

- Vos élu.e.s Sgen-CFDT en Comité Technique Académique :

Fabian Berges Titulaire – Nadine Bielle Suppléante. Expert Personnels de Direction : Didier Ciliberti

Contact : toulouse@sgen.cfdt.fr

- Votre interlocutrice Sgen-CFDTMP Conditions de travail :

Karine Meslin

- Votre mandatée Sgen-CFDT MP pour vos relations avec le Rectorat RH :

Nathalie Bouvier

- Développement , suivi des adhérent.e.s :

Annette Simonot

- Communication :

Jean-Paul Petiot

- Suivre l'actualité :

Positions nationales du Sgen – CFDT: www.sgen.cfdt.fr

Contact local : toulouse@sgen.cfdt.fr

Site confédéral : www.cfdt.fr/

CFDT Cadres : <http://www.cadrescfdt.fr/>

Site académique : <http://sgenmidipy.fr/>

Syndicat Général des Ingénieurs et Cadres : [sgic \[a\] cadres.cfdt.fr](http://sgic[la]cadres.cfdt.fr)



Vous pouvez nous aider à gagner le pari de l'information sous le signe du développement durable !

Fidèles à nos engagements en faveur du développement durable nous vous demandons de bien vouloir ne pas imprimer inutilement ce document et de le diffuser le plus possible par voie électronique.

Si besoin une impression recto verso diminue considérablement la consommation de papier !

N'hésitez pas à encourager vos collègues à s'inscrire, sans aucun engagement, sur nos listes de diffusion.

toulouse@sgen.cfdt.fr, merci d'indiquer votre corps et votre grade.



Nous rejoindre :

- Vous pensez que les personnels de direction et l'encadrement ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion : Ctrl + Clic : [adhérer en ligne](#)

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.

A quoi ça sert de se syndiquer ?

Etre syndiqué, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

Etre syndiqué au Sgen, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

Etre syndiqué au Sgen- CFDT, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou non son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile. Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.



LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

Bulletin d'adhésion à renvoyer au Sgen-CFDT Midi-Py: 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière 31100 TOULOUSE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
 NUMERO ICS-CFDT : FR88ZZZ54894

RUM :
 Référence (banque de Mandat à renvoyer par le syndicat)

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez, à la CFDT, à envoyer des instructions à votre banque pour déduire votre cotisation. Si votre banque a déduit votre cotisation conformément aux instructions de la CFDT, vous ne devez rien faire. Si vous ne souhaitez pas que votre banque déduise votre cotisation, vous devez nous en informer par retour de courrier dans les 8 semaines suivant le date de début de votre cotisation. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant le date de début de votre cotisation pour un prélèvement automatique.
- dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Indiquer votre nom, prénom et adresse :

.....

Syndicat Créancier :
 Sgen-CFDT
 ICS FR88ZZZ54894

Date :

Signature :

Coordonnées du Compte N° IBAN à débiter :

N° BIC :

Code Interbancaire d'Organisation de votre banque :

Type de paiement récurrent/régulier :

Nom et adresse de votre banque :

.....

BULLETIN D'ADHESION

Je préfère étaler ma cotisation et je choisis le prélèvement automatique sans frais tous les mois. Je remplis l'autorisation ci-contre et je joins un RIB ou un RIP. Je pourrai résilier ce prélèvement à tout moment par un simple courrier au Sgen-CFDT.

Je paie ma cotisation annuelle par chèque(s) ci-joint(s), à l'ordre du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées.

Monsieur Madame

Nom Prénom
 Adresse

Téléphone(s) /

Courriel

Date de naissance

Corps ou grade

Echelon Classe

Profession ou discipline

Type d'établissement

Nom et adresse de l'établissement d'exercice

COTISATION (voir grille de calcul) = € / mois

Date et signature :

Calcul du montant de la cotisation. À la CFDT, la cotisation est fixée à 0,75% du salaire de l'adhérent. Chacun cotise selon ses moyens: c'est une question de solidarité!

Tarifs particuliers. Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an - Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS, EVS: 3€/mois ou 36€/an.

Credit d'impôt. Dans la déclaration d'impôts sur le revenu, les salariés syndiqués imposables ou non bénéficient d'un **crédit d'impôt égal à 66% de leur cotisation syndicale** (une cotisation de 12 € par mois, vous revient à 4 €). Les collègues non imposables bénéficieraient d'un crédit d'impôt - mesure de justice sociale obtenue par la CFDT.

Les informations recueillies permettent au Sgen-CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Elles ne seront pas communiquées en dehors de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de contestation et de

Bulletin d'adhésion

sgen Cfdt: MIDI-PYRÉNÉES

Grille de calcul

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

Tarifs particuliers:
 *Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS-EVS (CUI...): 3€/mois ou 36€/an.
 *Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an.

Bulletin à renvoyer

Au bureau régional:
 Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière
 31100 TOULOUSE
 05.61.43.71.56 - toulouse@sgen.cfdt.fr

Grille de calcul

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

Tarifs particuliers:
 *Sans traitement, étudiant MASTER, AE, AVS, EVS (CUI...): 3€/mois ou 36€/an.
 *Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an.

Retrouvez-nous

Au bureau régional:
 Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière
 31100 TOULOUSE
 ☎ 05 61 43 71 56
 ☎ 09 50 27 34 62
 ✉ toulouse@sgen.cfdt.fr

Dans nos antennes:
 Ariège 09@sgen.cfdt.fr
 Aveyron 12@sgen.cfdt.fr
 Hte Garonne 31@sgen.cfdt.fr
 Gers 32@sgen.cfdt.fr
 Lot 46@sgen.cfdt.fr
 Htes Pyrénées 65@sgen.cfdt.fr
 Tarn 81@sgen.cfdt.fr
 Tarn&Garonne 82@sgen.cfdt.fr

Sur internet:
 • Site Sgen académique: www.sgenmidipy.fr
 • Site CFDT national: www.cfdt.fr
 • Site Sgen national: www.sgen.cfdt.fr
 • Site suivi de carrière SGEN+: www.sgen-cfdt-plus.org

NOTRE DÉMARCHÉ

LE DIALOGUE SOCIAL
 > Le Sgen-CFDT se veut force de propositions et de revendications constructives. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général.

LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT POUR TOUS LES PERSONNELS

Administratifs, CPE, COP, enseignants... dans les écoles, les établissements, les services, vous travaillez avec d'autres personnels.
 > Un syndicat pour chaque catégorie, c'est la porte ouverte à un émiettement des forces, à la division entre les corps, à l'incohérence des revendications et finalement à la faiblesse des propositions syndicales.
 > Le Sgen-CFDT fait un autre choix: la même organisation regroupe toutes les catégories, ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles. Présent dans quasiment toutes les instances, le Sgen-CFDT est représentatif de tous les personnels.

NOTRE PROJET

LA TRANSFORMATION SOCIALE
 > La question de l'École ne peut être isolée des questions de société.
 > Notre projet est un véritable projet de transformation sociale, dont l'École est un des éléments fondamentaux!
 > La CFDT élabore jour après jour un projet global de société plus solidaire et plus juste: droit au travail, lutte contre la précarité, réduction des inégalités, pouvoir d'achat, lutte contre toutes les formes de discrimination... Elle a une position sur l'École.

UN CHOIX ÉVIDENT: LA CFDT

> La CFDT est le premier syndicat en France avec 850 000 adhérents. Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions: logement, retraite, mobilité professionnelle, etc.

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS AUJOUR'HUI, J'ADHÈRE!

L'ADHESION A LA CFDT DONNE DROIT A:

Une information locale et nationale.
 > Newsletter, presse syndicale (nationale, académique), accès réservé aux sites.
 Des conseils et services personnalisés.
 > Correspondants d'établissement, élus CAPA-CAPD et CHS-CT, site Sgen+ (mutation, promotion...)
 La formation syndicale de la CFDT.
 > Jusqu'à 12 journées par an: pédagogie, action syndicale...
 Une assurance professionnelle.
 > Défense juridique, indemnisation en cas de grève longue.
 Une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt.
 > 66% du montant de la cotisation versée: une cotisation de 12 € par mois vous revient à 4€.

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées: un syndicat actif, reconnu et représentatif dans l'académie...

TOUJOURS PAS D'ACCORD AVEC VOUS, VOICI NOS DERNIÈRES PROPOSITIONS!

CHAQUE FOIS QUE JE LEUR FERME LA PORTE AU NEZ, ILS REVIENNENT PAR LA FENÊTRE!